



61^{ème} session
de la Commission des droits de l'homme de l'ONU
(2005)

Point 17 de l'ordre du jour
Promotion et protection des droits de l'homme

Déclaration de la délégation suisse
(avril 2005)

Seul le texte prononcé fait foi

texte disponible sur :
http://www.eda.admin.ch/geneva_miss/f/home/confonu/cdh.html

Monsieur le Président,

Peine de mort

La Suisse est convaincue que rien ne saurait justifier la peine de mort, qui mène inévitablement à l'exécution de victimes innocentes. Elle salue la décision du Sénégal d'abolir la peine de mort et engage instamment la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines et le Sri Lanka à maintenir leur moratoire de fait sur les exécutions. Elle demande aux pays qui ont rompu leur moratoire à revenir sur leur décision. Elle espère en outre que la réintroduction de la peine de mort en Irak sera reconsidérée par les nouvelles autorités irakiennes.

La Suisse salue l'arrêt récemment rendu par la Cour suprême des Etats Unis, qui met un terme à l'application de la peine de mort à des mineurs. Elle appelle la Chine et l'Iran, qui ont procédé à l'exécution de mineurs délinquants en 2004, à renoncer également sans délai à cette pratique.

Défenseurs des droits de l'homme

La Suisse remercie la Représentante spéciale du Secrétaire Général sur les défenseurs des droits de l'homme pour son rapport substantiel et analytique.

Sur la base du rapport, la Suisse s'inquiète tout particulièrement de la recrudescence de cas de menaces et d'atteintes réelles à l'intégrité physique des défenseurs. Face à ces situations, les autorités faillissent trop souvent à leur devoir de protection et ignorent les plaintes déposées. La Suisse s'inquiète également de l'adoption de nouvelles législations nationales restrictives sur la création et le fonctionnement des ONG, y compris dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Ces lois sont utilisées pour accuser, détenir et condamner les défenseurs et pour surveiller indûment les activités des ONG.

Principes sur l'impunité

Nous nous félicitons de l'actualisation de l'Ensemble de principes pour lutter contre l'impunité, que nous considérons comme l'un des plus grands progrès de cette session de la Commission. Vu leur grande valeur ajoutée, nous demandons à tous les Etats de les prendre en considération dans leur législations et pratiques, tout comme d'en assurer leur publication la plus large.

Droits de l'homme et justice en période de transition

La justice en période de transition est un thème complexe et pluridisciplinaire, pour lequel il est important d'assurer une base commune de normes et standards internationaux. Tout comme le Secrétaire général, notre conviction est que la justice, la paix, la démocratie et le respect des droits humains se renforcent mutuellement. Il nous apparaît dès lors primordial de donner les moyens à l'ONU d'intégrer ces différentes dimensions, en particulier dans son approche droits de l'homme, afin de pouvoir planifier ses activités de manière stratégique et durable.

Droit de l'homme et secteur privé

Pour conclure, ma délégation souhaiterait saluer l'initiative prise par un groupe trans-régional de proposer une résolution sur le rôle du secteur privé et les droits de l'homme et sur le très bon rapport de la Haut-Commissaire sur ce thème.

Si les droits de l'homme sont de la responsabilité première et principale des Etats, l'impact croissant des entreprises doit également être pris en compte. La Suisse adopte ici une approche inclusive, respectant les qualités et les rôles spécifiques des différents acteurs. Dans ce contexte, nous soutenons la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général sur cette question et nous invitons la commission à rester saisie sur ce sujet important.

Je vous remercie de votre attention.